

LA TRIBUNE LIBRE

61

novembre - décembre 2015

Édito >>

Résistance et espoir

Par Jacques CROCHET

Notre Tribune de Janvier 2015 sortie après les attentats de Charlie Hebdo traduisait notre émotion et notre rejet du fanatisme, mais aussi la nécessité, après la phase de recueillement, de passer à la prise de décision et au courage. De nouveau les actes barbares du 13 Novembre nous ont agressés dans nos convictions et nos valeurs, mais aussi nous amènent à réfléchir à notre vision du monde démocratique.

Si comme l'a affirmé le Président de la République, « La liberté ne demande pas à être vengée, mais servie », nous ne pouvons plus nier que nous sommes en guerre. Notre république doit résister. On ne peut pas se contenter d'une unité nationale de façade, et se complaire dans l'incantation de nos valeurs républicaines.

Résister à l'extérieur

Sur les théâtres extérieurs, nous ne devons intervenir qu'au sein d'une alliance de tous les pays qui défendent les mêmes valeurs démocratiques de liberté. On ne peut d'ailleurs que regretter la frilosité des pays européens, à part l'Allemagne, qui « traînent les pieds » pour s'engager franchement dans ce combat. Améliorer la coopération européenne en matière de renseignements en changeant une forme d'état d'esprit de méfiance entre États est indispensable. Il est probable que les nécessités de vaincre le terrorisme nous amèneront à collaborer sur place avec des gouvernements qui ne partagent ni nos valeurs, ni notre conception de la démocratie. Le pragmatisme devra l'emporter.

Résister à l'intérieur

Sans opérer un virage ultra sécuritaire nos moyens d'intervention en matière de sécurité (policières, judiciaires, militaires) devront être renforcés. Il est surprenant que la France, dont les dépenses publiques sont supérieures de 8 % de PIB à la moyenne des pays de la Zone Euro, affiche un budget « Sécurité et Justice » nettement inférieur à la moyenne européenne.

Un point crucial reste à régler, celui de la révolte d'une partie de notre jeunesse. Daech utilise contre nous de jeunes Français radicalisés. Ils ne veulent ni la culture de leurs parents musulmans, ni la culture occidentale. Ils ne s'intéressent pas à la théologie, et adhèrent à une forme d'Islam (salafiste) qui

convient à leur besoin de rupture générationnelle, culturelle, politique. Ils sont attirés par la radicalité et recherchent une cause qui épouse leur révolte personnelle. Un spécialiste de l'Islam parle à leur sujet de « l'Islamisation de la radicalité ! » Comment réinsérer ces « enfants perdus » ?

Résister contre nos vieux démons

Arrêter la critique et le dénigrement systématique qui minent notre démocratie, mais aussi le contentement de soi et notre côté « donneur de leçons » qui frise l'arrogance.

Cette guerre sera surtout culturelle et morale. Quel que soit le théâtre d'opérations, il s'agira de défendre le socle de notre identité française, nos valeurs partagées, notre culture, notre manière de vivre, et plus largement notre civilisation. Elle sera longue et difficile. La défense de la démocratie et de ce qui constitue notre patrimoine national commun va passer par un certain frein à nos libertés individuelles. L'arsenal sécuritaire, s'il est contrôlé, ne doit pas être une menace pour la démocratie.

Seule la solidarité entre Français et la confiance dans nos institutions permettront de vivre dans un climat d'insécurité, et de s'adapter au danger. La vigilance ne devra pas nous amener à nous méfier systématiquement de l'autre dans une paranoïa destructrice de liens.

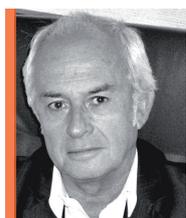
La réappropriation collective de nos symboles républicains est significative d'une réaction positive à cet environnement anxigène.

Le courage moral doit revenir au cœur de la politique, et nos dirigeants doivent se sentir soutenus par les représentants de la société civile, mais nous tenir un discours de vérité.

Il n'y a pas de liberté sans sécurité. Mais cela ne suffira pas si notre situation économique nous rend aussi vulnérable.

Ce « pacte de sécurité » affiché actuellement ne doit pas remplacer le pacte de stabilité. Il faut également réaffirmer notre volonté de renouer avec la croissance pour des raisons économiques évidentes, mais surtout pour affirmer notre espoir dans l'avenir.

Notre pays a besoin que les Français croient de nouveau en lui, et en eux. ■



Jacques CROCHET,
Président
de l'Institut Kervegan



>>> La Tribune libre est une publication de l'INSTITUT KERVEGAN

www.institut-kervegan.com / 09 82 22 26 19 / contact@institut-kervegan.com
10 rue de Felitre 44 000 Nantes / organisme reconnu d'intérêt général

POST-ATTENTATS : DÉNI, PEUR OU VIGILANCE ACCRUE ?

Soyons réalistes, les attaques ne vont pas cesser. Pire, elles sont capables d'être maintenant organisées, simultanées et parfaitement exécutées dans toute leur horreur. Soyons réalistes, nous ne sommes pas dans un « état de guerre » conventionnelle mais de « sale » guerre¹.

Et cette « sale » guerre a commencé en France voilà 30 ans, en 1986 lors de la vague d'attentats à Paris perpétrés par le Groupe Fouad Ali Saleh puis en 1995, où huit attentats attribués au Groupe Islamique armé GIA ont fait 8 morts et 200 blessés.

Depuis la liste s'est allongée², le nombre des victimes a augmenté et la fréquence des attentats et des attaques s'est intensifiée : 2 en 2008 ; 1 en 2011 puis 7 en 2012, 2013 et 2014 et près de 20 attentats en 2015. Et combien d'autres ont été déjoués sans que l'opinion publique n'en ait été informée ?

Le virage du 13 novembre

Lors des attentats du vendredi 13 novembre, il n'était pas question d'otages comme la presse l'a évoqué à tort pendant tout le week-end et encore moins de négociations.

Ces attentats nous ont démontré qu'à présent des terroristes suffisamment entraînés (et non quasi spontanés comme auparavant) pouvaient agir sur notre territoire et que leur objectif était simple et triple : attaquer au cœur de notre espace quotidien et non des symboles, massacrer le plus grand nombre d'entre nous et mourir en martyr.

Quelle protection, quel bouclier, quel rempart et quelles stratégies adopter pour se prévenir et se défendre de ces attentats suicidaires ?

Les réponses sont aux mains de nos dirigeants, des services de sécurité intérieure et extérieure



Par
Sylviane BOURGETEAU

et de tous les services policiers et militaires de maintien de l'ordre.

Accepter la réalité

Mais nous ? Nous, les nouvelles cibles privilégiées de ces attaques : Que pouvons-nous faire ? La grande majorité des Français, va devoir sortir du confort de son déni, de son monde de « bisounours » (*c'est là-bas, c'est virtuel, c'est à la télé*), ou de l'émotion au coup par coup au fil des attentats et comprendre enfin qu'en Syrie, au Kurdistan, au Liban, en Irak ou autres contrées lointaines, nous avons tous en commun un même dénominateur : la folie de Daesh.

Hormis pour ceux qui prônent le raisonnement fataliste selon lequel « *si mon heure est venue, je ne pourrai rien y changer* », nous allons devoir prendre réellement conscience de notre nouvelle réalité et apprendre à vivre avec une vigilance individuelle et collective accrue de ce qui nous entoure sans céder à la panique ou tomber dans l'hypervigilance³.

Comprendre qu'un sac ou une valise laissée sans surveillance, qu'une voiture mal garée et sans chauffeur ou toutes autres situations anormales ou personnes suspectes peuvent être autant la conséquence d'une grande désinvolture, une désinvolture devenue aujourd'hui inacceptable, qu'une anomalie propre à une préparation ou une tentative d'attentat⁴.

1. Actions entreprises hors de tout cadre légal ou déclaré, de harcèlement, d'embuscades, d'attaques surprises, sans front, ni zone d'affrontement, sans respect des règles de guerre ou du Droit humanitaire international, dirigées sans distinction contre les autorités comme les civils, etc.

2. Chronologie des attentats perpétrés en France : <http://www.menace-terroriste.com/chronologie-terrorisme-islamique-en-france.html>

3. État d'écoute sensorielle exacerbée, accompagnée d'un comportement anormal à la recherche de signes menaçants (environnementaux).

4. VIGIPIRATE Attentat, les réflexes à adopter : <http://www.net-iris.fr/veille-juridique/actualite/34016/vigipirate-mesures-de-prevention-a-prendre.php>





Cet été, alors que le fest-noz au château des Ducs battait son plein, une personne est arrivée, à déposer son sac à dos contre un des bancs où se trouvaient des dizaines de personnes puis, sans un mot, a aussitôt disparu dans la foule. Le service de sécurité a été prévenu, a compris la situation, l'anomalie, mais les organisateurs, eux, ont mis plus d'une demie heure avant de réagir et d'émettre enfin un appel depuis la scène. Alors la même personne est réapparue, outrée, offensée et fâchée qu'on l'ait embêté pour si peu. Entre elle et le personnel de la sécurité qui tentait de la raisonner, c'était un dialogue de sourds. Un dialogue entre des hommes formés à l'éventail des risques sécuritaires et un citoyen, qui certainement regarde les JT et lit la presse, mais qui était incapable ou refusait d'envisager que le pire puisse arriver dans sa sphère personnelle.

S'unir comme un seul homme

Au Cameroun où le maître-mot est « s'adapter », un infirmier témoigne « *Pour gagner la guerre contre les Boko Haram, il faut la mobilisation de la population, notamment en matière de renseignement. Tout Camerounais, tout être vivant, doit agir ainsi, collaborer. Cette guerre contre le terrorisme est l'affaire de tous et c'est tous ensemble, unis, que nous gagnerons. Cela peut bousculer nos comportements, nos façons de faire effectivement.* »⁵

A l'instar de ce pays africain, en France, nous allons devoir devenir plus responsables, moins insouciantes et accepter que nous vivons dans une période de « sale » guerre qui nous pousse à intégrer des mécanismes de vigilance tout comme quand nous vérifions qu'aucune voiture ou moto n'arrive lorsque nous traversons une rue, pour ne pas être renversé, blessé ou peut-être perdre la vie. Nous le faisons par automatisme sans pour cela nous projeter le film de l'accident à chaque fois que l'on s'engage sur un passage piéton ou en voiture à un rond-point !

Nous allons devoir faire de même dans des situations inédites de possibles dangers, à caractère terroriste, sans « psychoter ». Pousser notre conscience individuelle et collective, notre civilité et notre esprit citoyen d'un cran, et si nous avons un doute quasi certain, ne pas intervenir car nous n'y sommes pas entraînés mais oser et se permettre de prévenir les vigiles, le personnel de sécurité, ou bien les autorités.

Nombre d'entre nous confondent l'acceptation de ces nouveaux mécanismes avec une entrée en panique. Et ils les refusent en les assimilant à une dérive dans la peur. C'est une déplorable confusion et une grande erreur ! Notre vigilance accrue pourrait elle aussi parfois déjouer des tentatives d'attentats.

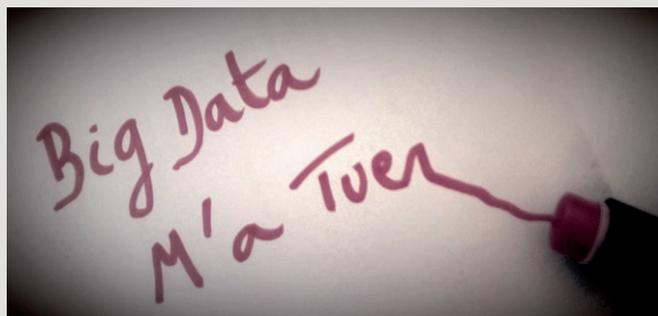
Nous maintenir dans le déni, l'insouciance ou le fatalisme ne nous protégera pas et ne fera que faciliter la tâche funeste de ceux qui nous attaquent de manière indiscriminée. ■

5. Vivre avec le terrorisme dans l'Extrême-Nord du Cameroun : <http://www.rfi.fr/afrique/20151116-extreme-nord-cameroun-vivre-le-terrorisme-france-attentats>



BIG DATA ET VIE PRIVÉE

Retour avec Marion Pineau, juré tiré au sort parmi le public à l'occasion du procès de Jean-Michel Big Data, conférence spectacle donnée pour la Nantes Digitale Week le 19 septembre 2015. Un débat proposé par les membres de l'atelier numérique mis en scène sous forme de procès d'assise par la Belle Boîte, agence de théâtre d'improvisation.



LA DIGITAL WEEK ET LE PROCÈS DU NUMÉRIQUE

A Nantes, la digital week fut le théâtre d'un procès atypique. Une fiction qui rejoint la réalité autour des enjeux du big data. Un accusé relaxé, une victime non reconnue, en sont le dénouement. Mais le débat porte-il uniquement sur l'outil numérique et ses pratiques ?

Causalités complexes et imputabilité difficile

Le procès, bien que fictif, a fait resurgir des problématiques posées lors d'illustres procès du passé. Le philosophe Paul Ricoeur a montré toute la difficulté à propos des causalités complexes. Se concentrer sur un acteur, c'est également retarder la compréhension de dysfonctionnements majeurs. Les crises font évoluer le droit. Le procès de Jean-Michel Bigdata a mis le jury devant ces causalités multiples. La fiction rejoint la réalité. Il ne fallait pas commettre le risque du « bouc émissaire ».

C'est moins le procès d'un seul homme, que celles des causalités complexes face à l'outil 2.0. À la barre, les témoins appelés montrent ô combien l'imputabilité d'une faute à l'égard d'un seul homme est difficile. De cette utilisation généralisée du data, se pose la question des régulations quant à ses usages. Chacun s'est emparé de l'outil numérique dans sa pratique quotidienne, quelle soit citoyenne, scientifique, entrepreneuriale ou mis au service d'une gestion démocratique de la cité. L'idée n'est pas d'attiser la méfiance à l'égard du data.



Par
Marion PINEAU

Le procès met en lumière les réponses du droit face aux atteintes à la vie privée. L'exemplarité du procès porte moins sur la peine requise que sur la prise de conscience à l'égard d'un encadrement législatif nécessaire et des réponses du droit en la matière.

Lutte pour la reconnaissance

Si l'on ne pouvait résumer le procès à un seul homme, du côté de l'accusé, en revanche, il s'agissait bien du procès de Madame tout le monde. Bien que les causalités soient complexes, Madame Vie Privée ne reste pas moins victime de l'outil 2.0. L'histoire des grands procès a montré que les victimes sont longtemps restées tributaires de la réponse judiciaire, pour être dédommagées du préjudice subi. Il ne fallait pas faire l'impasse sur la réparation. C'est toute la complexité d'une problématique judiciaire liant causalités complexes à ses victimes. Tirer l'apprentissage des erreurs du passé, devait se traduire par une réparation, malgré l'impossible imputabilité. L'absence de coupable n'a pas pour corollaire l'absence de victime.





Antoine Lambert (la Belle Boîte) dans le rôle du Président de la cour entouré de deux assesseurs, Madeleine Guillou et Tiphaine Bonnier (Institut kervégan)



Photos © Thibault Dumas

Responsabilisation et déresponsabilisation ?

Les enjeux du data ne doivent pas nous faire tomber dans une logique accrue de responsabilisation. Pourtant, l'utilisateur fait « acte de conscience » au travers des « déclarations de conditions d'utilisation » toujours plus opaques et jargonantes, qui se veulent aussi les clauses du contrat dans lequel on s'engage. Devant ces logiques de responsabilisation, la notion de victime aurait-elle encore un sens ? Peut-on y voir en l'arrière plan des logiques de déresponsabilisation ?

Injonctions normatives et intrusion du numérique

Tout l'enjeu de responsabilisation se résume-t-il à ces clics multipliés et cases mentionnant « *je déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation* », pourtant cochées sans grande attention ? Les réponses du droit doivent-elles se calquer sur ces « tournures réfléchies et indices langagiers », pour reprendre l'expression à Christophe Trombert, faisant figure d'avertissement et d'engagement à l'égard de l'outil numérique ? Le data ne renseigne-t-il pas sur ces logiques individualisantes et ces injonctions normatives en matière de consentement éclairé et de clics responsabilisants ?

Toutefois, ces injonctions ne doivent pas écarter la notion de victime. Savoir se reconnaître dans les gestes quotidiens de Madame Vie privée, c'est également comprendre que ces risques ne sont pas pour autant perçus. L'engrenage peut

s'enclencher sans même que l'utilisateur en ait conscience. La notion de « victime » fait sens. Une spirale dans laquelle Madame Vie privée n'est certainement pas une victime isolée. Sans même parler de dépendance, le préjudice d'anxiété pouvait être reconnu face à l'intrusion incitative d'un outil numérique devenu omniprésent dans une société de l'image, de consommation et des modes de vie organisés autour du 2.0.

Dans une perspective plus normative, les textes législatifs doivent prendre en considération ces risques et dérives d'un monde 2.0. sous tension. Mais l'idée est moins de se faire alarmiste que de voir une puissance publique prendre ses responsabilités face à l'outil numérique, tant dans son encadrement que les réponses du droit face au data. Pour finir sur une note plus subjective, cette fois, sommes-nous véritablement tous égaux devant une dépendance au numérique ? La question est posée devant « ces nouvelles technologies qui, selon Alain Touraine, nous bouleversent autant que la vapeur ou l'électricité ». ■

Pour aller plus loin...

Web documentaire de l'Institut Kervégan :

« *Le numérique, capter les opportunités et déjouer les dérives* »

Retour sur deux années de travaux menés en atelier de réflexion.

>> https://ik_atelier.atavist.com/



L'AUGMENTATION DES ANGLICISMES DANS LA COMMUNICATION

Quelles conséquences ? ... «*Et si je speak pas anglais ?!*»

La présence de l'anglais dans notre quotidien est devenue exponentielle : à la radio, le matin, lors de notre petit déjeuner ; dans les journaux que nous feuilletons avant de partir au travail ou les médias en ligne sur notre ordinateur ou notre tablette ; dans les publicités et l'affichage public ; dans les transports en commun ; à notre bureau et lors de réunions de travail ; sur les emballages de nos aliments ; et le soir, après un repos bien mérité, nous le retrouvons à la télévision dans les spots publicitaires, les émissions musicales, d'information, de distraction, etc...

Des emprunts linguistiques courants...

L'introduction dans une langue de termes, de mots et d'expressions provenant d'une autre langue a toujours existé. C'est l'emprunt linguistique ou lexical. Il fait partie du brassage linguistique et reflète l'histoire des guerres, des invasions, des occupations, de la colonisation mais aussi et entre autres, des échanges culturels, commerciaux, scientifiques, médicaux, gastronomiques entre les pays.

Ainsi, au fil des siècles et des décennies, le français a assimilé les mots allemands comme *bretzel* et *diktat* ; arabes comme *toubib*, *bled*, *cabas*, *zénith* ; hindi comme *gourou* ; italien comme *mozzarella* ; japonais comme *mikado* ; russe ou caucasien comme *goulag* et *mazout* ; hébreu comme *kipa* ; vietnamien comme *nem*, etc. La liste est longue.

Mais ces emprunts restent ponctuels. Ils font leur apparition dans notre langue, nous en comprenons le sens et la définition, nous les adoptons, nous les utilisons, nous les assimilons puis, de par leur usage fréquent, ils finissent par être validés par l'Académie française.



Par
Sylviane BOURGETEAU

D'autre part, au cours de l'histoire mondiale, certaines langues se sont imposées dans certains domaines. De cette manière, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le français est devenu la langue de l'aristocratie et des personnes cultivées dans tout le Nord de l'Europe, en Allemagne, en Pologne, en Russie et aussi la langue de la diplomatie. Puis adopté en 1874, dans le but de favoriser le bon développement et la coopération des différents systèmes postaux du monde et à la fin du XIX^e siècle comme première langue olympique.

...au flux continu des emprunts anglophones

Aujourd'hui, si tout le monde s'accorde à reconnaître que l'anglais s'est imposé comme langue de l'informatique, des finances et du travail dans certains secteurs, son usage a amplement débordé les frontières de ces domaines et les emprunts en anglais sont innombrables et leur flux continu. Ils sont véhiculés, presque imposés à la population via tous les moyens de communication : la consommation ; le monde du travail ; l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) ; les médias ; la publicité ; la communication publique et le numérique.

Mais a contrario des emprunts classiques, la population les utilise et les assimile souvent sans en comprendre réellement le sens et sans en connaître bien la définition. Il est important de rappeler que deux tiers des Français ne parlent aucune





langue étrangère couramment et n'en possèdent qu'un niveau de base, et que seul un Français sur cinq serait anglophone. Pis, nombre de personnes abandonnent l'usage de termes courants et préexistants au profit de ces nouveaux anglicismes certains se pliant ainsi à une mode, d'autres par crainte d'être considérées comme vieux jeu ou hors du coup.

Et si je speak pas anglais ?!

Hormis les 20 Français sur 100 qui parleraient couramment l'anglais, les 4/5^{ème} restants de la population française ne possèdent pas la maîtrise suffisante pour comprendre une communication réalisée en anglais. Ils en seront alors exclus. Et s'ils en sont la cible commerciale, alors l'émetteur aura commis un non-sens stratégique. Dans le cas d'une communication publique, destinée à tous les citoyens et administrés, ce non-sens ou cette erreur seront encore plus choquants et absurdes !¹

Loi Toubon : David contre Goliath

Cet afflux massif des anglicismes dans notre quotidien a amené, voilà un peu plus de vingt ans, l'Assemblée nationale à adopter la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon. Cette loi vise plusieurs objectifs : l'enrichissement de la langue ; l'obli-

gation d'utiliser la langue française ; la défense du français en tant que langue de la République (article 2 de la Constitution de 1958). Elle vise aussi à assurer la primauté de l'usage de termes francophones traditionnels face aux anglicismes.

Vingt ans après, les cris d'alarme persistent

Deux décennies plus tard, l'Académie française s'alarme encore : « Jugeant que la concurrence de l'anglais, même dans la vie courante, représentait une réelle menace pour le français et que les importations anglo-américaines dans notre lexique devenaient trop massives, les autorités gouvernementales ont été amenées, depuis une trentaine d'années, à compléter le dispositif traditionnel de régulation de la langue. »²

Ainsi que la Secrétaire d'État à la Francophonie qui déclarait en mars dernier «*On appauvrit la langue française, et on mutile l'anglais*» ou l'académicien et philosophe Michel Serres «*La classe dominante n'a jamais parlé la même langue que le peuple. Autrefois ils parlaient latin et nous, on parlait français. Maintenant la classe dominante parle anglais et le français est devenu la langue des pauvres*» ou bien même le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) qui a lancé en 2015 une campagne d'annonces vidéo humoristiques «*Dites-le en français*» et se bat encore contre les radios privées pour faire respecter les quotas de diffusion des chansons francophones.

Mais il semblerait qu'en vingt ans, la pénétration de l'anglais et des anglicismes dans notre quotidien se soit accrue, imposée plus chaque jour et ait pénétré pratiquement toutes les sphères de communication. ■

1. Loi Toubon – Art. 3. – Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française

2. Du français au français, texte de l'Académie française : <http://www.academie-francaise.fr/la-langue-francaise/le-francais-aujourd'hui>



Lecture par Jacques CROCHET

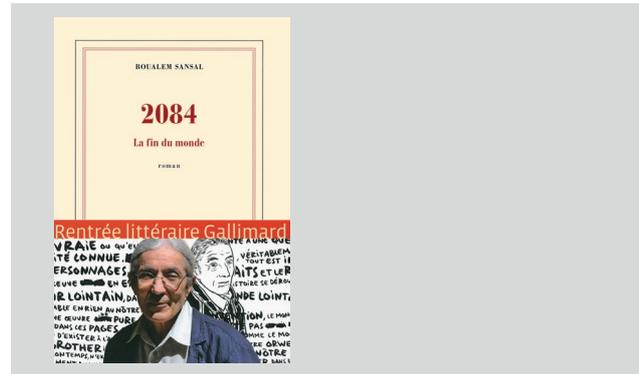
2084 LA FIN DU MONDE

de Boualem Sansal, Éd. Gallimard, août 2015.

L'écrivain algérien, Boualem Sansal, lauréat du Grand Prix du roman de l'Académie française, vit en Algérie où il est censuré et menacé pour ses écrits. Après son roman, *Le Village de l'Allemand*, où il établissait un parallèle entre nazisme et islamisme, dans *2084*, il s'en prend une nouvelle fois à l'islamisme et aux religions qui font selon lui « détester l'homme et haïr l'humanité ».

Dans son roman, il s'inscrit dans les pas de George Orwell (1984), en choisissant la forme de la fable ou du conte philosophique. Mais le mot d'islam n'apparaît pas. Il décrit un empire, l'Abistan, qui tient son nom d'Abi. Abi représente Yölah sur terre. Dans la capitale, Qodsabad, on prie neuf fois par jour dans une langue sacrée, l'albilang. C'est un système totalitaire, sectaire fait d'enfermements et d'interdits. Il est fondé sur la soumission au dieu unique. La pensée personnelle est bannie. Il faut maintenir la peur par un système de surveillance oppressant qui permet de connaître les idées déviantes des habitants. Il est interdit de douter. Dans ce projet totalitaire, le peuple vit « officiellement » dans le bonheur et la foi sans se poser de questions. Il n'y a pas d'histoire, l'amnésie est totale.

Le personnage central, Ati, met en doute ces certitudes imposées. Il va tenter de comprendre en allant à la rencontre d'un peuple rejeté par le système et qui vit en dehors de la religion. Il rêve d'aller au delà de la frontière. On lui rappelle que l'Abistan n'en a pas. Il veut la trouver et la franchir pour recommencer ailleurs dans un monde où l'histoire ne s'efface pas, où l'amour, l'amitié, le rêve et la curiosité ne sont pas abolis. Boualem Sansal nous rappelle ainsi que pour



sortir de cet environnement à la fois sectaire et religieux, il faut qu'il y ait une libération intérieure. Ati s'en sortira, seul, sans aide extérieure. C'est en cela que cette fable se veut optimiste, même si la réalité incite au pessimisme le plus noir.

Dans sa description d'une machine à organiser la folie, Boualem Sansal montre ce que pourrait être la vie dans un monde futur totalitaire. Il insiste beaucoup sur le rôle de la langue, de son rôle dans la domestication des hommes, surtout s'il s'agit d'une langue sacrée, à laquelle on ne peut plus toucher. Cela devient un instrument à aliéner la liberté.

Il faut lire ce roman. Chacun l'interprétera à sa façon. Boualem Sansal, lors de ses interviews, se défend de toute islamophobie. Dénonçant l'islamisme, il se définit plutôt comme un lanceur d'alerte, et prolongeant 1984 d'Orwell, il use de la fable en guise d'avertissement.

Souhaitons que cette description d'une société sous l'emprise totalitaire et cauchemardesque d'un groupe religieux ne reste qu'une fiction. Mais au delà de la réflexion, la lucidité et le réalisme dans l'action doivent désormais prévaloir. ■

Nos partenaires

